Conditions Générales de Ventes (CGV)

Applicables à partir du 30/112024. Annulent et remplacent les précédentes le cas échéant.

Article 1 - Généralités

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à régir les relations entre EARL Premier Jour de Neige – gérant M. Lagadec Jezekael – 586 Gouezen Simon, 29860 Plouvien – téléphone 0637715783 – jourdeneige@outlook.com – n° éleveur 297076 – affixe Premier Jour de Neige – SIRET 97871949000010, dénommé ci après « l'éleveur », et toute personne, morale ou physique, qui désire acquérir un chien, dénommée ci après « l'acheteur ».

L'éleveur se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de signature de contrat par l'acheteur.

L'acheteur reconnaît avoir été informé des CGV qu'il accepte sans réserve, et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec le vendeur.

Les chiots issus de l'élevage sont vendus en qualité de chien de compagnie. L'éleveur ne garantit aucune performance en exposition, ni potentiel reproducteur, ni confirmation à l'âge réglementaire.

L'éleveur se réserve le droit de refuser, interrompre ou annuler une vente qu'il jugerait inadaptée.

Article 2 – Tarifs

Les tarifs des chiots sont indiqués sur le site www.jourdeneige.com . Ils sont donnés à titre indicatif. Le prix définitif d'un chiot est défini par l'éleveur et dépend des caractéristiques physiques, du pedigree, ... Il s'entend Toutes Taxes Comprises (TTC). L'éleveur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment. Tout service supplémentaire fera l'objet d'un contrat spécifique et sera facturé en sus.

Article - Décision d'achat

Tout acquéreur reconnaît avoir mûrement réfléchi sa décision d'achat et s'être informé de ses obligations de détenteur, du coût d'entretien et des risques sanitaires et comportementaux inhérents à la race. Au moment de l'adoption, l'éleveur remet à l'acheteur un ensemble de documents d'informations sur les caractéristiques et les besoins du chien en fonction de sa race.

Article 3 – Réservation

Toute réservation donne lieu au versement d'arrhes encaissables. Toute réservation fera l'objet d'un contrat sur lequel figureront notamment les coordonnées de l'éleveur et de l'acheteur, les caractéristiques du chiot retenu, ainsi que son prix de vente. Si un chiot réservé ne pouvait être mis à la vente, pour quelque raison que se soit, les arrhes seraient transférées sur un chiot d'une portée à venir. L'éleveur se réserve le droit de refuser la réservation et/ou la vente à distance, et peut exiger que l'acheteur se déplace à l'élevage pour ce faire. L'acheteur devra fournir une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Article 4 – Arrhes

La réservation ne pourra être validée qu'après le paiement effectif du montant des arrhes. Leur montant, d'environ 30% du prix du chien, est établi par l'éleveur. Elles constituent le premier versement du prix de vente. Selon l'article 1590 du Code Civil, les arrhes représentent la somme versée par l'acheteur en échange d'une réservation accordée par le vendeur sur une commande. L'acheteur peut renoncer à la vente, il perd alors le montant des arrhes. Le vendeur peut se dégager de sa réservation en restituant le double des arrhes versées par l'acheteur.

Article 5 - Vente/Adoption

Toute vente fera l'objet d'un contrat de vente uni-nominatif. Tous les chiots sont pucés, vaccinés et vermifugés avant de quitter l'élevage. Au moment de l'adoption il vous sera remis :

- contrat de vente
- carnet de santé
- certificat de bonne santé (établi par un vétérinaire)
- carte d'identification I-CAD
- fiche conseil éducation alimentation de la race
- certificat de naissance (si LOF)

L'adoption s'effectue à l'élevage, en présence des parties, sur rendez vous fixé par l'éleveur. L'acheteur doit venir chercher le chiot qu'il a réservé dans les 14 jours :

- suivants les 8 semaines du chiot, en cas de réservation antérieure à ces 8 semaines,
- suivants la réservation en cas de réservation postérieure à ces 8 semaines.

Si l'adoption a lieu postérieurement à ce délai, des frais de garde, d'entretien et de soin(s) pourront être facturés, qui devront être payés avant l'adoption.

Si dans ce délai de 14 jours l'acheteur ne vient pas chercher le chiots réservé et sans nouvelles de sa part l'éleveur considérera cela comme un désistement, le contrat de réservation sera caduc, les arrhes versées seront perdues pour l'acheteur et le chiot sera à nouveau disponible à la vente.

Exceptionnellement une livraison peut être envisagée, au frais de l'acheteur. Il s'agit d'un service payant, optionnel et facultatif. Il fera l'objet d'un contrat spécifique. Les conditions et le prix seront définis par l'éleveur.

Dès la signature du contrat de vente l'acheteur est civilement responsable des risques et périls de son chiot. Il s'engage à détenir son chien dans les conditions compatibles avec ses besoins biologiques et comportementaux et lui donner des soins attentifs conformément aux obligations légales prévues aux articles L214-1 à L 214-3 du Code Rural et de la pêche maritime.

Article - Paiement

Les paiements, arrhes et/ou soldes, s'effectuent par virement ou en espèce (RIB en annexe).

Le solde est à régler au plus tard le jour de l'adoption.

En cas de virement, le chiot ne pourra quitter l'élevage que lorsque le montant du solde sera arrivé sur le compte de l'éleveur. En cas de non-paiement à l'échéance des pénalité de retard et des frais de gestion pourront être exigés. Les chiens et chiots demeurent la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégral du prix de vente et de ses accessoires le cas échéant.

Article - Défaillance

En cas de défaillance de l'acheteur, même partielle, l'éleveur se réserve le droit de reprendre le chien ou le faire reprendre par toute personne qu'il mandatera à cet effet, à la date qu'il aura choisi. Les frais engendrés par le retour du chien seront entièrement supportés par l'acheteur défaillant. Les règlements préalables à sa défaillance resteront acquis à l'éleveur. L'acheteur défaillant devra s'acquitter des sommes devenues exigibles le jour de la restitution de l'animal. L'acheteur défaillant aura la possibilité de rapporter le chien à l'élevage à une date à convenir avec l'éleveur.

L'acheteur défaillant devra supporter la totalité des frais, directs et indirects, de recouvrement des sommes dues (frais de dossier, lettre recommandée, frais de justice, ...) ainsi que des intérêts de retard.

Article - Garantie

L'acheteur bénéficie de l'action en garantie contre les vices rédhibitoires prévue par les articles L213-1 à L213-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'éleveur assure uniquement la garantie légale contre les vices rédhibitoires conformément au articles L213-1 à L213-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Le chien est destiné à la compagnie (article L214-6 du Code Rural).

Afin que ces dispositions puissent être appliquées, l'acheteur s'engage à prévenir immédiatement l'éleveur au moindre signe alarmant qui relèverait de la garantie légale et à donner à l'éleveur les moyens d'effectuer une expertise. L'expertise permet de rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties. Au titre de la garantie légale, toute prise en charge vétérinaire devra être faite par le vétérinaire de l'éleveur, ou un vétérinaire autorisé par ce dernier, après confirmation écrite de l'éleveur.

Article - Rétractation

En vertu de l'article L221-1 et suivants du Code de la Consommation, un droit de rétractation de 14 jours existe :

- pour les contrats de réservation conclus à distance (formulaire en annexe)
- pour les ventes, uniquement en cas de livraison (formulaire en annexe).

L'acheteur doit alors rapporter personnellement le chiot à l'éleveur dans un délai de 7 jours. Dans tous les cas de figure, les frais liés au retour seront entièrement à la charge de l'acheteur.

En cas de désistement de la réservation (hors délais de rétractation), l'acheteur doit en informer l'éleveur au plus tôt par tout moyen accompagné d'une confirmation écrite.

Article - Lutte contre l'abandon :

L'abandon est interdit. Si l'acheteur souhaite un jour se séparer de l'animal faisant l'objet de la présente attestation, il s'engage à le proposer prioritairement à l'éleveur. En toute état de cause l'éleveur s'engage à reprendre gratuitement tout chien en bonne santé issu de son élevage que son propriétaire ne serait en mesure de conserver.

Article - Données personnelles

L'acheteur devra obligatoirement fournir une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour toute réservation ou achat d'un chien/chiot.

Les informations nominatives figureront au fichier-clients de l'entreprise et seront transmise à Royal Canin, SantéVet Dalma et I-CAD.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004 et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droit qu'il peut exercer en s'adressant à l'éleveur à l'adresse postal ou email mentionnés ci-dessus, en joignant un justificatif valide de son identité.

Article – Droit à l'image

Tout propriétaire d'un chien issu de l'élevage autorise l'éleveur à utiliser toutes photos de l'animal, passées, présentes et à venir.

Article - Conciliateur

En cas de litige le recours à la médiation est une obligation légale due par le professionnel au consommateur. Gratuite pour le consommateur, elle est à la charge du professionnel.

Médiateur : CM2C.NET – CM2C – 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris

Article- Propriété intellectuelle-contrefaçon

L'éleveur est propriétaire des droits de propriété intellectuelle et détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le site internet https://jourdeneige, notamment les textes, images, graphismes, logos, vidéos, icônes et sons. Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou procédé utilisé, est interdite, sauf accord écrit préalable de l'éleveur. Toute exploitation non-autorisée du site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutif d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Annexes

Crédit Mutuel de Bretagne RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

PREMIER JOUR DE NEIGE

586 GOUEZEN SIMON

29860 PLOUVIEN

COMPTE CHEQUES 1 RIB

> Banque 15589

guiches 29724

n° compte 09062997840 clé RIB 90

Devise

Domiciliation CCM LANNILIS

BIC CMBRFR2BARK

EUR IBAN FR76 1558 9297 2409 0629 9784 090